

CARROS

LE VILLAGE ET SES ABORDS

Alpes Maritimes

15

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 6 février 1967

Autres mesures de protection concernant le site

- SC Le château de Carros (03/08/1925)

Propriété

Publique et privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant

Superficie

43 ha



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

«Le vieux village de Carros, admirablement campé sur un mamelon qui domine la vallée inférieure du Var», doit s'agrandir avec «la création d'une cité nouvelle à proximité. Conserver tout le charme et toute la fière beauté de l'un des plus typiques villages perchés des Alpes-Maritimes, en face d'une cité nouvelle, évidemment indispensable à notre turbulent XXème siècle, tel est le but du présent projet d'inscription généralisée de Carros et de ses abords.» Rapport du Recenseur des Monuments Anciens et des Sites du 04/04/1966.

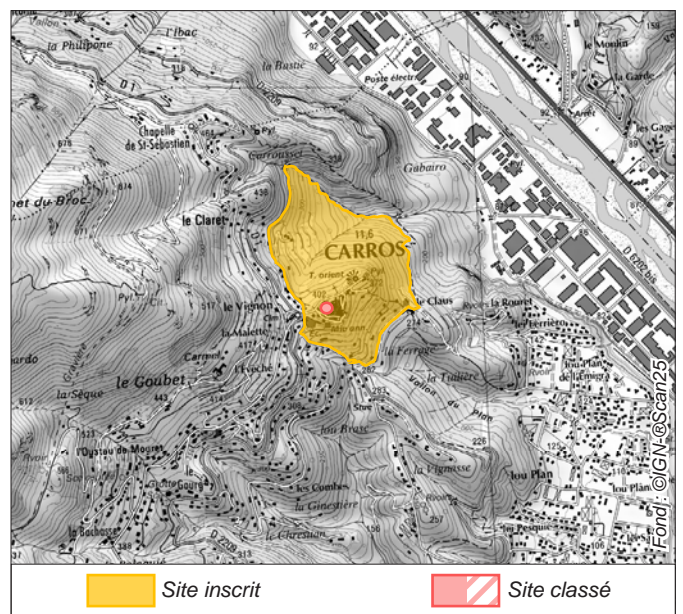
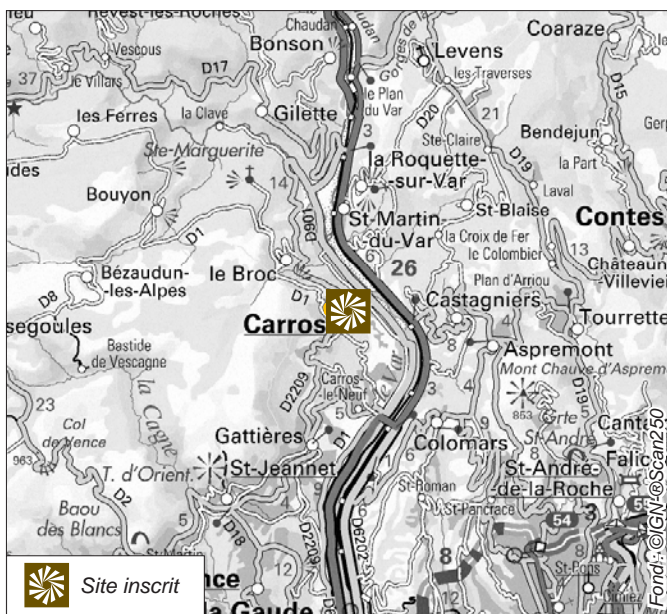
Du chapelet de villages perchés sur les basses pentes des Baous, Carros est le premier au sortir des défilés alpins. Sa silhouette est surmontée par le couple formé entre son château à l'allure féodale et massive, et le clocher fuselé de son église paroissiale. Sur les reliefs alentour, d'autres villages émergent d'éminences cernées de toutes parts d'oliviers. De cette sorte de constellation villageoise perchée dans l'arrière-pays niçois, Carros constitue l'une des perles. Il faut parcourir ses ruelles étroites faites d'escaliers à pas d'âne pour en apprécier la qualité du bâti, l'entrelacs de portes médiévales marquant les anciennes enceintes, remarquer de-ci, de-là des pierres en réemploi portant des inscriptions romaines. De partout le village s'ouvre sur un paysage allant de la mer aux Alpes. Les restanques plantées de vergers, d'oliviers, marquent le paysage en gradins défiant les pentes. Au loin, vers l'est, l'agglomération grandissante de Nice pousse jusqu'aux pieds de Carros ses quartiers résidentiels et zones d'activités.

Etat actuel / Observations

Conformément à l'une des intentions de la protection, sauvegarder la silhouette du village sur son socle, les abords de Carros ont été globalement préservés d'une urbanisation généralisée. Les restanques anciennement agricoles se sont spontanément recouvertes de boisements. Le village reste entouré d'un écrin de verdure, l'ensemble constituant un signal et un élément paysager prégnant de la basse vallée du Var.

Les rues du village ont fait l'objet d'aménagements soignés et de qualité (pavements, escaliers refaits à l'ancienne avec pas d'âne). La plupart des façades ont également été restaurées. Le château, réhabilité, abrite la Mairie et le Musée d'Art Contemporain. La circulation automobile est quasiment inexistante, tant du fait de la configuration du village, que grâce au report des stationnements au nord et à l'est du village sur un grand parking aux abords du moulin Briquet.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

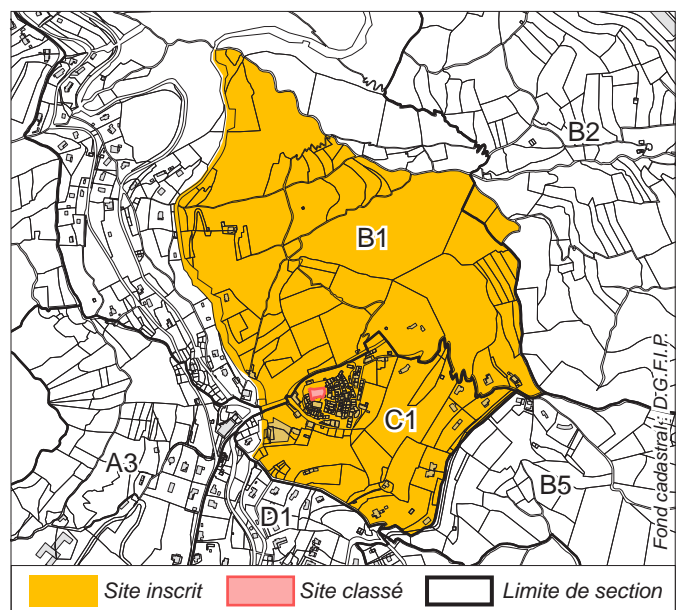


Arrêté du 6 février 1967

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur la commune de Carros par le village et ses abords et délimité comme suit :

le pont situé sur la route nationale n°209 au nord du village, le fond du talweg, la ferme «La Gabeyrée» (cote 176), le chemin d'exploitation passant par la cote 260, et la ferme «le Claus», et jouxtant la boucle du chemin département n°1 et enfin la route nationale n°209 remontant vers le nord au pont point de départ de la protection.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section C1 en totalité excepté les parcelles n°1 à 7, 9, 259, 260 ; Section B1 parcelles n°21 à 33, 37 à 40, 42, 47, 49, 51, 53 à 82, 84 à 88, 90, 203, 204, 569, 596, 602, 630, 631, 873, 874p, 1573 à 1581, 1689, 1690 ; Section B2 parcelles n°350, 351.



Report du périmètre sur le cadastre actuel